"Document 6 : La stratégie de Lisbonne

Le conseil européen de Lisbonne de mars 2000 s'est fixé comme ambition de faire de

l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde

afin de répondre aux besoin des sociétés de l'union européenne (énergie, emploi, santé,...)

en créant des emplois et en assurant une croissance durable.

Le tableau de la structure du capital des entreprises aux Etats-Unis (en milliards de

dollars), établi par l'américain Kendrick en 1994, montre une évolution croissante du capital

non tangible entre 1929 et 1990 et montre également que c'est en 1973 que le capital non

tangible, soit la somme de l'éducation et formation, des dépenses de santé, de sécurité, de

mobilité, et de R&D s'est accentué pour égaler le capital tangible, soit la somme des

structures, équipements, stocks et ressources naturelles.

L'économie de la connaissance cherche à porter l'attention des entreprises sur le

capital intangible et créer ainsi de l'emploi. En effet, si les entreprises augmentent ses

investissements en recherche et développement qui est une source d'innovation cela lui

permet non seulement de renforcer sa position concurrentielle et la rendre plus compétitive

mais de créer l'emploi également.

Dans un environnement technologique et économique très changeants, les

entreprises investissent de plus en plus dans l'éducation et la formation du personnel, cet

investissement atteste que les entreprises ont pris conscience de l'importance du capital

humain dans la créativité et l'innovation et donc dans sa croissance.

Néanmoins dans un contexte très concurrentiel, cet accroissement du capital

intangible conduit parfois les entreprises à adopter la stratégie « Vivons heureux, vivons

cachés » et exerce ainsi un effet sur la protection des connaissances, de l'innovation et de la

propriété intellectuelle.

IAE MI3